

## Faculté de médecine



## FARM3DS BI Diplôme d'études spécialisées en sciences pharmaceutiques (biologie clinique)



### Gestion du programme

FARM Ecole de pharmacie

Responsable académique : Pierre Wallemacq

Contact : Annie Celis

Tél. 02 764 73 62

E-mail celis@sfar.ucl.ac.be

Le secrétariat est accessible aux étudiants tous les matins de 10h à 12h et les lundis et jeudis de 13h à 14h. Horaire spécifique durant les vacances.

### Conditions d'admission

La poursuite du cycle conduisant au titre professionnel de pharmacien spécialiste en biologie clinique n'est autorisée que pour les porteurs depuis deux ans au moins du grade légal ou du grade académique de pharmacien décerné par une université belge et ayant terminé avec fruit le diplôme d'études spécialisées en analyses biologiques.

### Conditions particulières

*(licencié en sciences, groupe des sciences chimiques, spécialiste en biologie clinique) (A.M. 3-9-84)*

Le titre professionnel de licencié en sciences, groupes des sciences chimiques, spécialiste en biologie clinique, peut être délivré aux personnes satisfaisant aux conditions suivantes :

1. Avoir réussi le diplôme d'études complémentaires de deuxième cycle en biologie clinique pour licencié en sciences chimiques (FARC 2DC).
2. Être porteur du diplôme d'études spécialisées en analyse biologique décerné par la Faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain (FARM 3DS/AN).
3. Avoir ensuite suivi un programme de formation supérieur et présenté une épreuve finale dans le cadre du programme décrit ci-dessus pour l'obtention du titre professionnel de pharmacien spécialiste en biologie clinique.

### Demande d'admission

Les demandes d'admission sont à adresser au secrétariat de l'Ecole de pharmacie sur un formulaire délivré par celui-ci.

### Structure générale du programme

L'obtention de ce titre requiert au moins trois années de stages, en complément de la formation de base (FARM 3DS/AN). Les stages correspondent à la " formation supérieure " prévue à l'annexe de l'A.R. du 3-9-84. Ils doivent être prestés auprès de maîtres de stages agréés à cette fin par le Ministère de la Santé Publique, et dans des services de stages agréés. Tous les stages sont supervisés par la Commission d'enseignement de biologie clinique de l'École de Pharmacie. La formation supérieure sera consacrée :

- soit pendant trois ans à un des trois domaines de la biologie clinique ;
- soit pendant trois ans au cumul de deux ou trois domaines de la biologie clinique, la formation supérieure dans chacune de ces branches ne pouvant être inférieure à un an.

### Contenu du programme

Le candidat spécialiste assumera progressivement, surtout pendant sa formation supérieure, une plus grande responsabilité personnelle dans ses activités. Il mentionnera dans son carnet de stage les prestations effectuées chaque année et les méthodes utilisées. Il y notera également les séminaires, cours ou autres activités didactiques qu'il a suivis au cours de sa formation. Le candidat spécialiste doit, au moins une fois au cours de sa formation, présenter une communication dans une réunion scientifique ou publier, comme auteur principal, un travail concernant un sujet clinique ou scientifique relatif à la biologie clinique.

### Évaluation

L'épreuve finale en vue de la délivrance du diplôme comprend :

- l'examen des connaissances générales portant sur des problèmes pratiques de biologie clinique ; discussion de cas, plannings d'analyses et d'épreuves fonctionnelles, interprétations, dialogue biologiste-clinicien ;
- les appréciations chiffrées remises par les différents maîtres de stage se rapportant les unes aux connaissances et aux exposés, les autres au comportement général : responsabilité personnelle, initiative, gardes, etc. ;
- la validation du cahier de stage et des rapports annuels de stage ;
- le dépôt du texte de l'exposé fait durant le stage.